

Province de Québec  
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville dûment convoquée, signifiée et tenue le lundi 14 décembre 2020 à 19 h 19.

Sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire et en présence de la directrice générale et greffière adjointe, madame Julie Forgues, de la trésorière, madame Lise Lavigne et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin et madame Julie Moreau. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Était absent, le conseiller, monsieur Maxime Bélanger.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Étude et adoption des prévisions budgétaires 2021 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
4. Étude et adoption du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour les années 2021, 2022 et 2023.
5. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2021 et le programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023.
6. Levée de la séance.

7670-12-2020

#### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 6 membres.

ATTENDU le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets qui renouvellent et prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit # 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'au 29 mars 2020, # 388-2020 du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020, # 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020, # 460-2020 du 15 avril 2020 jusqu'au 24 avril 2020, # 478-2020 du 22 avril 2020 jusqu'au 29 avril 2020, # 483-2020 du 29 avril 2020 jusqu'au 6 mai 2020, # 501-2020 du 6 mai 2020 jusqu'au 13 mai 2020, # 509-2020 du 13 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2020, # 531-2020 du 20 mai 2020 jusqu'au 27 mai 2020, # 544-2020 du 27 mai 2020 jusqu'au 3 juin 2020, # 572-2020 du 3 juin 2020 jusqu'au 10 juin 2020, # 593-2020 du 10 juin 2020 jusqu'au 17 juin 2020, # 630-2020 du 17 juin 2020 jusqu'au 23 juin 2020, # 667-2020 du 23 juin 2020 jusqu'au 30 juin 2020, # 690-2020 du 30 juin 2020 jusqu'au 8 juillet 2020, # 717-2020 du 8 juillet 2020 jusqu'au 15 juillet 2020, # 807-2020 du 15 juillet 2020 jusqu'au 22 juillet 2020, # 811-2020 du 22 juillet 2020 jusqu'au 29 juillet 2020, # 814-2020 du 29 juillet 2020 au 5 août 2020, # 815-2020 du 5 août 2020 au 12 août 2020, # 818-2020 du 12 août 2020 au 19 août 2020, # 845-2020 du 19 août 2020 jusqu'au 26 août 2020, # 895-2020 du 26 août 2020 jusqu'au 2 septembre 2020, # 917-2020 du 2 septembre 2020 au 9 septembre 2020, # 925-2020 du 9 septembre 2020 au 16 septembre 2020, # 948-2020 du 16 septembre 2020 jusqu'au 23 septembre 2020, # 965-2020 du 23 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, # 1020-2020 du 30 septembre 2020 jusqu'au 6 octobre 2020, # 1023-2020 du 7 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2020, # 1051-2020 du 14 octobre 2020 jusqu'au 21 octobre 2020, # 1094-2020 du 21 octobre 2020 jusqu'au 28 octobre 2020, # 1113-2020 du 28 octobre 2020 jusqu'au 4 novembre 2020, # 1150-2020 du 4 novembre 2020 jusqu'au 11 novembre 2020, # 1165-2020 du 11 novembre 2020 jusqu'au 18 novembre 2020, # 1210-2020 du 18 novembre 2020 jusqu'au 25 novembre 2020, # 1242-2020 du 25 novembre 2020 jusqu'au 2 décembre 2020, # 1272-2020 du 2 décembre 2020 jusqu'au 9 décembre 2020 et # 1308-2020 du 9 décembre 2020 jusqu'au 18 décembre 2020 ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, repris dans l'arrêté # 2020-029 du 26 avril 2020 ;

ATTENDU le décret # 223-2020 du 24 mars 2020 qui prévoit diverses mesures pour protéger la santé de la population et ses amendements ;

ATTENDU le décret # 689-2020 du 25 juin 2020 modifiant les mesures précédentes et permettant les rassemblements dans la mesure où les consignes de distanciation sont applicables, modifié par l'ajout de niveaux d'alerte, actuellement « rouge » pour la région à compter de ce jour ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont été préalablement avisés de la tenue de la présente séance par convocation par voie de courriel et par convocation spéciale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue par visioconférence (via plateforme Zoom) dont l'enregistrement sera diffusé dès que possible sur le site Internet municipal.

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence et au téléphone.

QUE la population soit invitée à se joindre à ce conseil lors de la période de questions via la plateforme Zoom et que l'invitation demeure sur le site Internet municipal pour transmettre leurs questions au conseil via courriels adressés à la Ville au [gdicaire@lacmasson.com](mailto:gdicaire@lacmasson.com).

7671-12-2020

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

7672-12-2020

3. ÉTUDE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, procède à l'ouverture de la présentation du budget 2021 et invite ensuite la directrice générale, madame Julie Forgues, à poursuivre la présentation du budget en bref, des revenus et ensuite des dépenses un peu plus détaillées par service. La trésorière, madame Lise Lavigne, présente les frais de financement et affectations.

La présidente poursuit l'exposé en présentant le programme triennal d'immobilisations 2021 - 2022 - 2023.

La trésorière et la présidente se partagent la présentation des variations du rôle d'évaluation et de la taxation et tarification de certains services de 2020 à 2021.

Un document explicatif de soutien avec tableaux graphiques et chiffriers par service est montré à l'écran et sera accessible dès que possible sur le site Internet pour les prévisions budgétaires et le programme triennal 2021 - 2022 - 2023.

ATTENDU la publication de l'avis public annonçant la tenue de la présente séance sur le site Internet et au babillard d'affichage le 3 décembre 2020 ;

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires 2021 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil affecte un montant de 369 309 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019 pour équilibrer le budget 2021.

QUE les prévisions budgétaires 2021 au montant au montant de 7 920 491 \$ pour la proximité et de 8 755 825 \$ pour le budget total (proximité et agglomération) soient et sont adoptées, et que les taxes, compensations et quotes-parts calculées en conséquence soient prévues au règlement # 158-2021 à être adopté.

QUE ces prévisions budgétaires 2021 soient transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, dans les soixante (60) jours de leur adoption conformément aux prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*.

7673-12-2020

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023.

ATTENDU qu'après étude du programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023 et en application des prescriptions de la Loi en cette matière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 au montant de 15 409 345 \$ soit et est adopté.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021, 2022 ET 2023.

Comme prévu à la présente, une invitation est également faite à la population sur le site Internet municipal de transmettre les questions au conseil via courriels adressés à la Ville au [gdicaire@lacmasson.com](mailto:gdicaire@lacmasson.com)

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

7674-12-2020

Étant 19 h 54, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Gisèle Dicaire  
Mairesse

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière